



FRANCE DRESSAGE

REGLEMENT GENERAL 2019

Période de validité : du 01/01/2019 au 31/12/2019

FRANCE DRESSAGE, est une association qui a pour objet de :

- *Promouvoir et développer l'élevage en France de chevaux et de poneys de sport destinés à la discipline du dressage*
- *Fédérer l'ensemble des acteurs socio-professionnels de la filière Jeunes Chevaux de Dressage (Eleveurs, cavaliers, juges, propriétaires), afin de défendre leurs intérêts auprès du Ministère de l'agriculture, de l'IFCE, au sein des organismes représentatifs et de toutes instances concernées par l'élevage du cheval de Dressage.*

(Extrait des statuts de France Dressage)

Ses actions consisteront à :

- Faire toutes propositions de nature à améliorer la réglementation en matière de sélection d'élevage et de concours de jeunes chevaux/ poneys.
- Organiser directement ou indirectement toutes manifestations de promotion ou de communication.
- Apporter aux éleveurs un service de conseils et de formation.
- Participer au développement d'actions visant pour les éleveurs à commercialiser leurs produits.

I - Dispositions générales des épreuves d'élevage

Les épreuves d'élevage organisées par France Dressage ont plusieurs objectifs :

- Sélectionner des chevaux et poneys sur des critères spécifiques pour la discipline du dressage de compétition
- Mettre en valeur les meilleurs sujets, afin de promouvoir l'élevage des chevaux et poneys de dressage nés en France
- Attribuer des labels aux meilleurs reproducteurs mâles et femelles
- Mettre en place des actions afin d'aider les éleveurs et les cavaliers à améliorer la préparation des jeunes chevaux et poneys de dressage
- Mettre en place des actions afin d'aider les éleveurs à développer la commercialisation des chevaux et poneys de dressage, en France et à l'étranger.

II - Conditions d'admission aux épreuves d'élevage

Tout propriétaire souhaitant présenter un cheval /poney à un juge France Dressage en vue de le qualifier pour la Grande Semaine doit être à jour de sa cotisation France dressage pour l'année en cours.

NOUVEAUTE 2019 : les adhésions se prendront obligatoirement via le site SHF.

Les épreuves de France Dressage, qualificatives ou finale nationale, sont ouvertes exclusivement aux chevaux et poneys, **nés en France, inscrits dans un stud-book de l'Union Européenne ou d'origine constatée, et inscrits au SIRE.** (Seules exceptions : les Critériums des 3 ans - cf. chapitre IV)

Les foals poneys pourront être issus de 2 parents poneys ou d'une mère ponette de taille C (certificat de toisage officiel joint à l'engagement) et d'un étalon cheval.

La taille des poneys de 2ans est au maximum de 1.47m et pour les 3ans de 1.49m (toléré 1.51m) se référer au règlement ANPSF

Les propriétaires des chevaux (sont considérés comme propriétaires les personnes inscrites au SIRE comme telles) ou leurs représentants devront fournir les documents d'identification dûment certifiés ou validés et toutes les pièces permettant de vérifier le respect des conditions d'admission.

Les chevaux et poneys devront être en règle vis-à-vis des normes sanitaires en vigueur et être à jour de leur vaccination contre la grippe équine.

FRANCE DRESSAGE pourra faire effectuer des contrôles antidopage sur les chevaux et poneys participant aux épreuves d'élevage. FRANCE DRESSAGE se réserve le droit de toiser les poneys.

III - Sanctions

Tout auteur de fraude sur l'origine ou sur l'identité d'un équidé ou tout auteur de fausses déclarations ou de manquement au présent règlement peut être exclu du Concours et du bénéfice des primes prévues au présent règlement.

Les chevaux présentant un comportement dangereux, un problème physique ou sanitaire seront éliminés par le jury.

Le Président du jury reste souverain pour prendre toute décision y compris l'exclusion pendant le concours en cas d'attitudes déplacées du propriétaire (ou son représentant), cavalier, présentateurs ou autres.

IV - Epreuves qualificatives

A. Engagements épreuves qualificatives

1. **Dans le cadre des concours qualificatifs organisés par France Dressage** (cf. calendrier sur le site www.france-dressage.org), le droit d'engagement pour les foals, 2 ans et 3 ans est de 25 €.

L'inscription aux concours qualificatifs se fait via le site Internet de SHF Concours.
ATTENTION à la date limite d'engagement qui sera définitive sans rattrapage possible.

FRANCE DRESSAGE se réserve le droit d'annuler ces concours en cas de nombre insuffisant de participants.

PROGRAMME SELLE FRANÇAIS DRESSAGE : extrait règlement SFD :

« Les concours d'élevage organisés par France DRESSAGE sont intégrés aux concours d'élevage français, au même titre que tous les concours Selle Français.

Ainsi, les éleveurs de foals, de 2 ans et de 3 ans Selle Français présentés en concours d'élevage France DRESSAGE recevront les mêmes dotations que dans les concours d'élevage locaux et régionaux de CSO (45€ en 2018).

La présentation des poulains Selle Français en concours de foals permettra également aux éleveurs de bénéficier de la PACE (Prime d'Aptitude à la Compétition Equestre) pour les poulinières qui y sont éligibles (détail des critères sur http://www.shf.eu/userfiles/elevage/reglement_pace_2017_juments_sport.pdf).

Les engagements en concours s'effectueront sur www.shf-concours.com. L'adhésion à France Dressage et au Stud-Book Selle Français seront également à effectuer sur ce site.

2. **Dans le cadre d'une demande de qualification par déplacement d'un juge chez un éleveur**, le droit d'engagement est de 50 € pour le premier cheval ou poney présenté, puis 25 € pour les suivants.

Le bulletin d'inscription spécifique est disponible sur le site www.france-dressage.org. Il est à envoyer au secrétariat obligatoirement accompagné du montant des engagements et de la cotisation à France Dressage si nécessaire.

A réception de ce bulletin, des dates seront proposées et un devis des frais de déplacement du juge sera adressé à l'éleveur, qui devra l'accepter par écrit avant le jour de la présentation. Les frais de déplacement seront à acquitter par l'éleveur directement au juge le jour de la présentation.

3. **Dans le cadre de concours organisés par des associations régionales d'éleveurs, associations de races ou associations organisatrices de compétitions de dressage**, dans lesquelles au moins un juge France Dressage est présent, seules des qualifications provisoires pourront être délivrées. Celles-ci devront être régularisées pour pouvoir participer à la finale.

QUALIFICATION PROVISOIRE : un juge France Dressage détectant un cheval ou un poney présentant des qualités pour la discipline du Dressage, en dehors des qualificatives organisées par France Dressage, pourra, délivrer une qualification provisoire pour la Grande Semaine à l'éleveur ou au propriétaire (ou son représentant). Celui-ci devra, pour pouvoir participer à la finale, régulariser les frais de qualification et être membre de France Dressage, et cela avant la date de clôture des engagements pour la Grande Semaine.

Quel que soit le type de qualification souhaitée, le jugement sera effectué selon la grille de notation de FRANCE DRESSAGE, et un double du protocole du ou des chevaux et poneys qualifiés devra être adressé à FRANCE DRESSAGE. Pour qu'un cheval ou un poney puisse être qualifié, les propriétaires devront être membres de France Dressage et à jour de leur cotisation.

Le calendrier des épreuves, avec les dates de clôture des engagements, sera disponible sur le site de www.france-dressage.org.

La date limite pour qualifier un cheval ou un poney à la finale nationale est fixée au 16 septembre 2019 inclus (en cas de qualifications tardives les résultats devront être fournis par mail).

La carte de membre de France Dressage devra être présentée au juge lors de la qualification, au même titre que les livrets des chevaux et poneys.

B. Déroulement des épreuves qualificatives organisées par France Dressage

- **Catégories :**

Poneys : foals femelles, foals mâles

Chevaux : foals femelles, foals mâles

Poneys : 2 ans femelles et hongres, 2 ans mâles

Chevaux : 2 ans femelles et hongres, 2 ans mâles
Poneys : 3 ans femelles et hongres, 3 ans mâles (non montés)
Chevaux : 3 ans femelles et hongres, 3 ans mâles (non montés)

Les épreuves consistent en :

- Une présentation des allures en liberté, aux deux mains.
- Une présentation en main au modèle : celui-ci sera examiné à l'arrêt et au pas en ligne.

Les chevaux et poneys seront notés selon une grille établie par FRANCE DRESSAGE, sur laquelle un protocole d'explication des notes sera inclus et remis à chaque propriétaire. Une copie des protocoles devra être adressée au secrétariat de France Dressage, par le ou les juges présent(s).

Les chevaux ayant obtenu **une note supérieure ou égale à 70 %** et les poneys ayant obtenu **une note supérieure ou égale à 68 %**, seront qualifiés pour la finale à la Grande Semaine de Saumur.

- **Catégorie :**

Label poulinière (cf. règlement Label disponible sur le site www.france-dressage.org)

V - Championnats de France

A. Engagement à la finale

Le concours est organisé dans le cadre de la Semaine du Dressage
organisée par FRANCE DRESSAGE à Saumur
du 25 au 28 septembre 2019,

en collaboration avec l'IFCE-ENE, la SHF et avec la participation du stud-book Selle Français.

Peuvent participer à ce concours les chevaux et poneys répondant aux critères d'admission ci-dessus, et :

- qualifiés lors des épreuves qualificatives définies dans le présent règlement.
- les foals issus d'un ou 2 parents labellisés.
- Les foals chevaux classés « Elite » lors des championnats de France 2018, avec la note de 80 % et plus, sont qualifiés d'office pour la finale des championnats de France 2019.
- Les foals poneys classés « Elite » et « Excellent » avec la note de 77% et plus, lors des championnats de France 2017, sont qualifiés d'office pour la finale des championnats de France des 2 ans en 2019.
- Les 2 ans chevaux classés « Elite » lors des championnats de France 2018, avec la note de 80 % et plus, sont qualifiés d'office pour la finale des championnats de France des 3 ans en 2019.

- Les 2 ans poneys classés « Elite » et « Excellent » avec la note de 77% et plus, lors des championnats de France 2018, sont qualifiés d'office pour la finale des championnats de France des 3 ans en 2019.

La clôture des engagements est fixée au lundi 16 septembre 2019 inclus.

L'inscription à la Grande Finale s'effectue sur le site Internet www.shf-concours.com.
ATTENTION à la date limite d'engagement qui sera définitive sans rattrapage possible.

Le montant des engagements est fixé à 60 € pour les chevaux et les poneys.

B. Déroulement des épreuves

L'ordre du déroulement des épreuves peut être modifié en fonction du nombre d'engagés
Les chevaux et poneys seront présentés obligatoirement par des présentateurs habilités France Dressage qui seuls seront autorisés à rentrer dans le ring (prestation comprise dans l'engagement). Les éleveurs devront obligatoirement rester hors du ring.

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES FOALS ET 2 ANS MALES JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

Le foal sera présenté avec sa mère. Les allures du poulain seront jugées autour de la mère sauf pour le pas, où le poulain pourra être tenu en longe, selon le choix du propriétaire.
Dans le cas où le foal est orphelin ou déjà sevré, il pourra être présenté seul ou avec sa mère adoptive.

Pour les 2 ans, l'épreuve consiste en une :

- Présentation des allures en liberté, aux deux mains
- Présentation en main au modèle : celui-ci sera examiné à l'arrêt et au pas en ligne

EPREUVE 1 : PONEYS FOALS MALES
EPREUVE 2 : CHEVAUX FOALS MALES
EPREUVE 3 : PONEYS 2 ANS MALES
EPREUVE 4 : CHEVAUX 2 ANS MALES

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES FOALS ET 2 ANS FEMELLES ET HONGRES VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019

Le foal sera présenté avec sa mère. Les allures du poulain seront jugées autour de la mère sauf pour le pas, où le poulain pourra être tenu en longe, selon le choix du propriétaire.
Dans le cas où le foal est orphelin ou déjà sevré, il pourra être présenté seul ou avec sa mère adoptive.

Pour les 2 ans, l'épreuve consiste en une :

- Présentation des allures en liberté, aux deux mains
- Présentation en main au modèle : celui-ci sera examiné à l'arrêt et au pas en ligne
-

EPREUVE 5 :	PONEYS FOALS FEMELLES
EPREUVE 6 :	CHEVAUX FOALS FEMELLES
EPREUVE 7 :	PONEYS 2 ANS FEMELLES
EPREUVE 8 :	CHEVAUX 2 ANS FEMELLES
EPREUVE 9 :	PONEYS 2 ANS HONGRES
EPREUVE 10 :	CHEVAUX 2 ANS HONGRES

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 3 ANS
SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2018

Premier jour : épreuve en liberté (coefficient 1)

- Présentation des allures en liberté, aux deux mains
- Présentation en main au modèle : celui-ci sera examiné à l'arrêt et au pas en ligne
-

EPREUVE 11 :	PONEYS 3 ANS FEMELLES LIBERTE
EPREUVE 12 :	CHEVAUX 3 ANS FEMELLES LIBERTE
EPREUVE 13 :	PONEYS 3 ANS HONGRES LIBERTE
EPREUVE 14 :	CHEVAUX 3 ANS HONGRES LIBERTE
EPREUVE 15 :	PONEYS 3 ANS MALES LIBERTE
EPREUVE 16 :	CHEVAUX 3 ANS MALES LIBERTE

Deuxième jour : épreuve montée (coefficient 1)

- Présentation montée aux 3 allures, en groupe de 3 poneys ou chevaux maximum, sur un texte de reprise disponible sur www.france-dressage.org, dicté par le jury.
-

EPREUVE 19 :	PONEYS 3 ANS FEMELLES MONTEES
EPREUVE 20 :	CHEVAUX 3 ANS FEMELLES MONTEES
EPREUVE 21 :	PONEYS 3 ANS HONGRES MONTES
EPREUVE 22 :	CHEVAUX 3 ANS HONGRES MONTES
EPREUVE 23 :	PONEYS 3 ANS MALE MONTES
EPREUVE 24 :	CHEVAUX 3 ANS MALE MONTES

Le classement final des championnats de France des 3 ans est établi à l'issue des 2 épreuves.

Pour toutes ces épreuves :

Le jury sera composé de plusieurs juges et les poulains seront évalués sur la régularité des allures, l'élasticité, l'amplitude, leur modèle et leurs aptitudes pour la discipline du Dressage, selon la grille de notation de FRANCE DRESSAGE.

Pour l'épreuve montée, les chevaux et poneys seront jugés aux 3 allures sur leur développement, l'équilibre naturel, la maniabilité et l'impression générale.

En cas d'ex-æquo, les primes seront calculées en faisant la moyenne des primes attribuées.

Les épreuves des 2 ans et des 3 ans sont divisés en 3 sections Mâles, Femelles et Hongres. Si le nombre d'engagés est inférieur à 5 dans une épreuve Femelles ou Hongres d'une même année, les épreuves seront alors regroupées. Dans ce cas la dotation de l'épreuve sera la dotation moyenne des deux épreuves.

C. Primes et dotations des championnats de France

Les mentions suivantes seront attribuées sur toutes les épreuves pour les chevaux et poneys ayant obtenu :

- 80 % et plus : ELITE
- 77 % et plus : EXCELLENT
- 75 % et plus : TRES BON

Les primes seront attribuées par FRANCE DRESSAGE pour chaque catégorie pour un montant de **850 €**. Seul le premier tiers des participants bénéficient de primes, avec un maximum de 8 classés :

1 ^{er}	230 €	2 ^{ème}	150 €	3 ^{ème}	120 €	4 ^{ème}	90 €
5 ^{ème}	80 €	6 ^{ème}	70 €	7 ^{ème}	60 €	8 ^{ème}	50 €

Pour toutes les épreuves, les 8 meilleurs candidats seront présents à la remise des prix et récompensés par des plaques et flots. **Les horaires des remises des prix seront affichés au secrétariat et devront être impérativement respectés.**

PROGRAMME SELLE FRANÇAIS DRESSAGE ET JEUNE GENETIQUE : cf règlement Selle Français Dressage (en ligne sur le site de France Dressage).

VI - Critérium

En parallèle du championnat de France, France Dressage organise un Critérium Chevaux et un Critérium Poneys, pour les chevaux et poneys de 3 ans, répondant à tous les critères suivants :

- Nés en France ou non, mais inscrits au SIRE depuis au minimum le 1er juin 2019
- OC ou inscrits dans un stud-book reconnu par l'union européenne
- Ne participant pas aux épreuves du championnat de France 2019

EPREUVE 17 : CRITERIUM 3 ANS PONEYS

EPREUVE 18 : CRITERIUM 3 ANS CHEVAUX

Ces épreuves, différentes et distinctes du championnat de France des 3 ans, se limiteront à une épreuve montée, se déroulant sur une reprise imposée (texte de reprise disponible sur le site www.france-dressage.org), en groupe de 3 maximum. Les chevaux et poneys seront jugés sur

leurs 3 allures, leur maniabilité et l'impression générale. Aucune qualification préalable n'est nécessaire.

Les primes seront attribuées par FRANCE DRESSAGE. Seul le premier tiers des participants bénéficient de primes, avec un maximum de 3 classés. Il n'y aura qu'un seul classement pour les femelles, hongres et mâles.

1 ^{er}	75 €	2 ^{ème}	50 €	3 ^{ème}	30 €
-----------------	------	------------------	------	------------------	------

Les 3 meilleurs des Criteriums seront présents à la remise des prix et récompensés par des plaques et flots. **Les horaires des remises des prix seront affichés au secrétariat et devront être impérativement respectés.**

Le montant des engagements est fixé à 60 euros pour les chevaux et pour les poneys.

La clôture des engagements est fixée au lundi 16 septembre 2019 inclus.

L'inscription au critérium se fait via www.shf-concours.com.

ATTENTION à la date limite d'engagement qui sera définitive sans rattrapages possibles.

Les propriétaires doivent être adhérents à France dressage avant la clôture des engagements.

VII - Dispositions générales

- Pour les remises des prix de la Grande Semaine les chevaux et poneys classés seront présentés par des personnes en tenue blanche (chemise, pantalon), ou polo France Dressage by AK : blanc ou bleu, et pantalon blanc.
- Sur tous les autres concours qualificatifs une tenue correcte est exigée.
- Les chevaux et poneys de 2 ans et 3 ans doivent être présentés en filet.
- Seul le port de guêtres aux antérieurs de couleur blanche est autorisé pour les présentations en liberté.
- Sur tous les concours, les poneys pourront être toisés.
- Les propriétaires ou leurs représentants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles soient en cours de validité. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et leur responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.
- Epreuves montées, qualificatives et finales : Les cavaliers des 3 ans montés et des Criteriums devront avoir une licence FFE pratiquant à jour. Le cavalier devra être en tenue de concours ou en tenue d'équitation, le port du casque de protection est obligatoire.

Les protections de dos (gilet ou airbag) sont autorisées et même recommandées.

- Les chevaux et les poneys devront être présentés en filet simple, les muserolles devront être raisonnablement ajustées. La cravache et les éperons sont autorisés, la cravache ne devra pas excéder une longueur de 110 cm, en ce qui concerne la longueur des éperons il convient de se référer au règlement SHF. Les protections sont interdites. Dans tous les cas le harnachement et la tenue doivent être conformes au règlement SHF
- Les réservations de boxes seront à faire directement et suffisamment à l'avance pour pouvoir être honorées, auprès des organisateurs.
- L'organisateur et le président du jury se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications rendues nécessaires pour la bonne organisation et le bon déroulement du concours du fait de circonstances imprévues.